

*Air Canada*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, Loi prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé à un Comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Hovdebo (p. 15767).

**M. Grisé:** Madame la Présidente, est-ce que vous pourriez m'indiquer combien de temps il reste à mon débat?

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Il y a encore 17 minutes à la disposition de l'honorable député.

**M. Grisé:** Madame la Présidente, pour continuer le débat sur le projet de loi C-129, portant sur la privatisation d'Air Canada... et nous sommes allés à la Chambre haute pour donner la sanction royale à certains projets de loi... Vous me permettez de continuer en parlant, dans un premier temps, de la réforme de la réglementation qu'a effectuée notre gouvernement et qui a intensifié la concurrence et a entraîné une amélioration de services offerts à tous les Canadiens. En s'efforçant de répondre aux besoins du public voyageur plutôt qu'à ceux d'un organisme de réglementation, les compagnies d'aviation canadienne se font concurrence grâce à leur esprit d'innovation et à leur efficacité, et elles cherchent à augmenter leur clientèle en fournissant un meilleur service et un meilleur prix partout au Canada.

Le gouvernement pense qu'il est temps de laisser Air Canada voler de ses propres ailes et prendre ses propres décisions en matière de financement et de capitalisation. Elle pourra ainsi demeurer une compagnie aérienne de classe mondiale et continuer de se développer en jouissant des mêmes armes que ses concurrents pour obtenir les investissements nécessaires à son expansion.

Le projet de loi veut permettre à tous les Canadiens, et particulièrement aux employés d'Air Canada, de participer directement à la propriété de cette dernière. Air Canada est une compagnie florissante dont la réputation internationale n'est plus à faire. Elle pourra désormais jouir de sa liberté et des options financières nécessaires à sa croissance et continuer de desservir la population canadienne tout en restant sous son contrôle. Madame la Présidente, cette décision de permettre aux Canadiens de participer à la propriété d'Air Canada s'inscrit dans la ligne directrice de la pensée du gouvernement face aux sociétés d'État. Ce gouvernement croit qu'il faut donner accès aux bénéfices du libre marché quand la chose est possible.

Après avoir passé en revue plusieurs sociétés d'État, le gouvernement en est venu à la conclusion que certaines d'entre elles n'auraient plus raison d'être et qu'elles bénéficieraient d'une plus grande flexibilité. Le potentiel de croissance et de succès d'Air Canada est réalisable si on lui donne la possibilité de se procurer les investissements nécessaires pour continuer de jouer son rôle de leader dans l'industrie du transport aérien.

La meilleure façon d'acquérir ces investissements est de permettre au public canadien de participer directement à la propriété canadienne.

Madame la Présidente, tantôt j'écoutais mes collègues du parti libéral et du parti socialiste qui mentionnaient que, particulièrement, la privatisation d'une compagnie de la Couronne pouvait mettre en péril la souveraineté canadienne. Permettez-moi de citer, madame la Présidente, le chef du parti socialiste dans un article du *Journal de Montréal*, et je cite: Les sociétés d'État de Havilland, Canadair et Téléglobe maintenant privatisées sont-elles bien gérées, performantes et concurrentielles? Oui, je le crois, admet avec le recul le chef du NPD, le leader du parti socialiste. Dans une réponse au *Journal de Montréal*, il est mentionné: Bien qu'il s'oppose toujours à la privatisation partielle d'Air Canada et qu'il prône le maintien de la Couronne fédérale au-dessus de la société Petro-Canada, M. Broadbent se veut plus conciliant quant au rôle régulateur de l'État. Et je continue, madame la Présidente, il dit que tout comme il hésiterait à renationaliser ce qui a été vendu au secteur privé... d'autant qu'il affirme que les sociétés privatisées sont bien gérées.

Alors, madame la Présidente, on voit encore que les socialistes et leur leader ont encore deux poids deux mesures et que dans un cas, lorsqu'ils sont devant une situation de fait, ils disent que oui, c'est acceptable une privatisation, et de l'autre côté, ils disent: Cela n'a pas de sens que de privatiser Air Canada, nous allons perdre la souveraineté dans notre pays.

Madame la Présidente, tout au long de ses 51 ans d'histoire, Air Canada n'a jamais eu accès au capital-actions du secteur privé dont jouissent ses concurrents. La participation du public, telle que proposée par cette loi, évitera que ce soient les contribuables qui aient à fournir les fonds nécessaires à la croissance et à l'amélioration d'Air Canada.

Air Canada pourra dorénavant concurrencer les lignes aériennes privées qui n'ont jamais eu accès à des avantages fiscaux. Plus important encore, Air Canada aura la flexibilité financière et corporative dont elle a besoin pour réagir rapidement et d'une façon indépendante aux exigences de la réforme réglementaire.

Cette loi accordera le pouvoir de transformer une société d'État en une société privée, et le processus se fera de la façon suivante. Cette loi autorise le transfert des actions d'Air Canada détenues par le ministre des Transports et transférées au vice-premier ministre, qui les gardera en fiducie au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

Le projet de loi donne le pouvoir de placer Air Canada sous la juridiction de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. De plus, elle autorise le vice-premier ministre à vendre ses actions d'Air Canada et autorise la compagnie à émettre et à vendre des actions.

Au fil des années, les Canadiens ont appris à s'identifier à Air Canada qui est devenue la ligne aérienne du peuple canadien. Le projet de loi prévoit qu'Air Canada continue, et je dis bien continue, madame la Présidente, à demeurer sous le contrôle des Canadiens et des Canadiennes. Aucun détenteur principal de titres ne pourra en prendre le contrôle.